

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 Juin 2013
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 43

Membres en exercice : 67

Présents : M. HAAS Jean-Marie, président, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FILSER Marie-Claude, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, JULLY Jean-Marie, KELLER Jacky, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LOBSTEIN Jacques, MESSMER Jean-Marc, MEYER Willy, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, ULLMANN Robert, WALTER Bernard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean
Suppléant(s) : FILSER Marie-Claude (de M. SUSS Charles), MM : WALTER Bernard (de M. MARTIN Etienne)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ISEL Roger à M. GANGLOFF Christian

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, ROBINEAU Pascal, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Invité(s) : M. STUDER Olivier

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 14/06/2013.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. WEISBECKER Jean est désigné secrétaire de séance.

Communication du comptes-rendu de la séance du bureau du 17.06.2013.

Le compte-rendu de la séance du bureau est consultable sur le site internet de la communauté de communes.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 13.05.2013.

Le compte-rendu de la séance du 13.05.2013 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, une voix contre, trois abstentions.

FINANCES

088.2013 : Fonds de péréquation intercommunal et communal : Répartition au sein de l'ensemble communal pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la circulaire INTB1311908C du 13.05.2013 relative à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2013,

Considérant le reversement du FPIC de l'ensemble intercommunal Sauer-Pechelbronn, d'un montant de 197 435 €,

Vu la délibération n° 085.2012 du conseil communautaire du 18.06.2012 : FPIC, répartition du fonds de péréquation au sein de l'ensemble communal,

Considérant la proposition du président de procéder par dérogation à une répartition alternative du reversement du FPIC, et à ce titre de prendre pour référence de répartition du FPIC 2013 les mêmes bases qu'en 2012,

Considérant, au regard du doublement de l'enveloppe reversée entre 2012 et 2013, la proposition du président de doubler les montants revenant à chaque commune pour 2012, le reliquat étant perçu par l'EPCI,

Considérant que cette répartition libre nécessite un vote à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De fixer les montants à répartir de manière libre comme suit :**

ENSEMBLE COMMUNAL	2012	2013
BIBLISHEIM	1008,87	2017,74
DIEFFENBACH-LES-WOERTH	957,83	1915,66
DURRENBACH	3083,58	6167,16
ESCHBACH	2198,22	4396,44
FORSTHEIM	1538,53	3077,06
FROESCHWILLER	1768,23	3536,46
GOERSDORF	3584,55	7169,10
GUNSTETT	1930,43	3860,86

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24/06/2013

HEGENEY	1139,91	2279,82
KUTZENHAUSEN	2521,81	5043,62
LAMPERTSLOCH	1785,96	3571,92
LANGENSOULTZBACH	2963,89	5927,78
LAUBACH	864,40	1728,80
LEMBACH	4738,37	9476,74
LOBSANN	1824,85	3649,70
MERKWILLER-PECHELBRONN	2522,02	5044,04
MORSBRONN-LES-BAINS	2098,81	4197,62
NIEDERSTEINBACH	492,71	985,42
OBERDORF-SPACHBACH	1124,39	2248,78
OBERSTEINBACH	684,67	1369,34
PREUSCHDORF	2336,37	4672,74
WALBOURG	4370,71	8741,42
WINGEN	1216,07	2432,14
WOERTH	4473,14	8946,28
CC Sauer-Pechelbronn	35374,68	94 978,36

- De fixer cette répartition pour le seul exercice 2013.

PROJET POLE BOIS

089.2013 : Pôle bois bat'innovant : APS (avant-projet sommaire) relatif à la construction d'un bâtiment innovant à Preuschdorf (bâtiment passif biosourcé).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant le pôle d'excellence rurale « Dynamiser l'économie de l'habitat rural » et en particulier l'action 3 « construction pilote en bois »

Considérant le projet de construction d'un bâtiment innovant rue du puits I à Preuschdorf (opération d'habitat individuel dense passif biosourcé),

Considérant le coût d'objectif de 325 000 € HT fixé en phase programmation,

Considérant le contrat de marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Studio 1984 – Paris,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 078.2012 du conseil communautaire du 18.06.2012 : pôle bois : lancement d'un concours d'idée sur la réalisation d'un bâtiment innovant,

Vu la délibération n° 095.2012 du conseil communautaire du 24.09.2012 : PER bois : bâtiment innovant : affectation de l'enveloppe, modification de la délibération n°078.2012,

Vu la délibération n° 006.2013 du conseil communautaire du 25.02.2012 : Pôle bois : projet de bâtiment innovant à Preuschdorf : validation du projet et création d'un budget annexe,

Vu l'avis du groupe de travail réuni le 18.06.2013,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24/06/2013

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. BRACONNIER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 4 abstentions, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire (APS) du bâtiment projeté à Preuschdorf, pour un coût d'objectif APS de travaux fixé à 327 275,61 € HT hors options (48 721,05 € HT) et variantes (43 478,36 €) dont les coûts sont à affiner,**
- **d'autoriser le président à déposer les permis de construire sur la base de cet APS,**
- **d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération.**

090.2013 : Pôle bois : bâtiments d'activités : localisation : implantation des bâtiments au parc économique de la Sauer à Eschbach et modification de l'intitulé du budget annexe.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 004.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : Pôle bois : projet de hall d'activités et centre d'affaires à Hegeney : validation du projet et création d'un budget annexe spécifique,

Vu la délibération n° 077.2013 du conseil communautaire du 13.05.2013 : Projets pôle bois : opération bâtiments d'activités : affectation d'une enveloppe complémentaire disponible et nouveau budget d'opération,

Considérant les délais de réalisation imposés par l'Etat dans le cadre du Pôle d'excellence rurale, et les délais d'études et d'aménagement d'une zone d'activités à Hegeney,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. BRACONNIER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et cinq abstentions, décide :

- **De repositionner les projets « pôle bois » de construction de bâtiments d'activités (un hall d'activités et un centre d'affaires) initialement envisagé à Hegeney, sur le parc économique de la Sauer à Eschbach,**
- **De modifier l'intitulé du budget annexe correspondant, fixé par délibération du conseil communautaire n°004.2013, en conséquence,**
- **De poursuivre les études en vue de l'aménagement d'une zone d'activités sur Hegeney.**

091.2013 : Pôle bois bâtiments d'activités : délégation au bureau pour la validation de l'APS.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 004.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : Pôle bois : projet de hall d'activités et centre d'affaires à Hegeney : validation du projet et création d'un budget annexe spécifique,

Vu la délibération n° 077.2013 du conseil communautaire du 13.05.2013 : Projets pôle bois : opération bâtiments d'activités : affectation d'une enveloppe complémentaire disponible et nouveau budget d'opération,

Vu la délibération n° 090.2013 du conseil communautaire du 24.06.2013 : Projets Pôle bois bâtiments d'activités : localisation : implantation des bâtiments au parc économique de la Sauer à Eschbach et modification de l'intitulé du budget annexe ?

Considérant les délais de réalisation imposés par l'Etat dans le cadre du Pôle d'excellence rurale,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. BRACONNIER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre abstentions, décide :

- **De valider la délégation de décision de l'approbation de l'avant-projet sommaire relatif à la construction des deux bâtiments d'activités en bureau.**

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

092.2013 : Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord : approbation de la charte révisée du Parc.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du Code de l'Environnement,

Vu le décret en date du 9 juillet 2001 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le décret n° 2011-805 du 4 juillet 2011 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu la nécessité de réviser la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en parc naturel régional,

Vu les délibérations des conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine, respectivement en dates des 13 mars 2009 et 27 février 2009, engageant la procédure de révision et chargeant le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) d'élaborer la nouvelle charte,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24/06/2013

Vu le projet de charte révisée du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le rapport de la commission d'enquête sur le projet de charte révisée,

Considérant la volonté du conseil communautaire de continuer à œuvrer, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord ;

Considérant la volonté du conseil communautaire de participer à la mise en œuvre des objectifs de la charte du Parc et au syndicat mixte, chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

Considérant à ce titre le rôle important du plan de développement durable de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, qui met en œuvre les orientations de la charte par plus de deux tiers de ses actions ;

Considérant les nombreux projets (PER Pôle Bois, Mut'Archi, ...) passés et en cours qui lient la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et qui profitent à ce titre de l'accompagnement et du conseil par le SYCOPARC,

Vu la présentation en commissions réunies le 21.01.2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. WEISBECKER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et deux abstentions, décide :

- **d'approuver le projet de charte révisée du Parc naturel régional des Vosges du Nord,**
- **de confirmer l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,**
- **d'autoriser le président à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Le vice-président C. Schlosser note la lourdeur administrative de la procédure de révision de la charte du Parc, et souhaite que l'Etat apporte plus de souplesse dans ces procédures qui mobilisent énormément de moyens au détriment de l'action.

DIVERS ET INFORMATIONS

Le président propose aux conseillers un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à la mise en réserve d'une fraction de taux de CFE.

093.2013 : Fiscalité professionnelle unique : capitalisation d'une réserve de taux de CFE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'état 1259 FPU 2013 de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 074.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : budget principal : fixation du taux des impôts directs locaux pour 2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et une abstention, décide :

- **d'approuver la capitalisation d'une réserve de taux de CFE de 0.280%.**

Points divers soulevés en séance :

Le président fait le point sur la compétence relative à l'ensemble immobilier industriel au nord de Woerth dit « Star auto ».

Le vice-président F. Rutsch apporte des compléments d'information complémentaire sur l'opportunité pour la communauté de communes de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier pour lequel le président est en négociation avec le propriétaire.

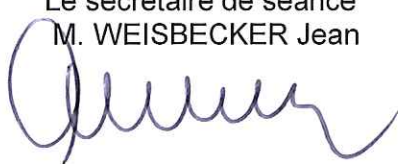
Les réflexions se poursuivent, notamment par la réalisation d'un chiffrage par un économiste du coût de réhabilitation-réutilisation de cet ensemble à vocation économique.

Informations :

Prochain conseil communautaire le 01.07.2013.

Fait à Durrenbach, le 01/07/2013

Le secrétaire de séance
M. WEISBECKER Jean



Le président
Jean-Marie HAAS



Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24/06/2013

[illegible]

